

(sauf la ceinture ferroviaire et le bloc de Peace River) sont administrées depuis la Confédération par les autorités provinciales. En 1930, le gouvernement fédéral a cédé aux provinces respectives les parties inaliénées des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de certaines régions de la Colombie-Britannique; toutes les terres inaliénées de Terre-Neuve, sauf celles qui sont administrées par le gouvernement fédéral, sont devenues terres publiques provinciales aux termes de l'union réalisée le 31 mars 1949. Toutes les terres de l'Île-du-Prince-Édouard, sauf 344 km<sup>2</sup> administrés par les autorités fédérales et provinciales, ont été aliénées.

C'est en septembre 1970 que le gouvernement fédéral a commencé à confier aux autorités territoriales concernées l'administration des terres situées à l'intérieur ou aux abords immédiats des communautés établies dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Quatre transferts ont été réalisés, trois dans les Territoires du Nord-Ouest et un au Yukon, ce qui représentait au total 1 722 km<sup>2</sup>. Depuis lors, 19 transferts ont été réalisés dans les régions suivantes: au Yukon, Faro 236 km<sup>2</sup>, Beaver Creek 5 km<sup>2</sup>, Mayo 10 km<sup>2</sup>, Teslin 2.6 km<sup>2</sup>, Carmacks 31 km<sup>2</sup>, Destruction Bay 5 km<sup>2</sup>, Carcross 24.9 km<sup>2</sup>, Watson Lake 5 km<sup>2</sup> et dans les Territoires du Nord-Ouest, Frobisher Bay 132 km<sup>2</sup>, Aklavik 21 km<sup>2</sup>, Fort Simpson 363 km<sup>2</sup>, Fort Smith 57 km<sup>2</sup>, Fort Providence 210 km<sup>2</sup>, Hay River - Entreprise 368 km<sup>2</sup>, Norman Wells 453 km<sup>2</sup>, Fort McPherson 80 km<sup>2</sup>, Fort Franklin 65 km<sup>2</sup>, Fort Good Hope 57 km<sup>2</sup> et Pine Point 29.8 km<sup>2</sup>.

Au début de 1978, une nouvelle politique a été adoptée suivant laquelle les seuls transferts d'administration des terres territoriales pouvant être effectués sont ceux que nécessite un projet précis de développement communautaire. De petites portions de terres peuvent donc de temps à autre être transférées aux autorités territoriales. En mai 1979, environ 10 km<sup>2</sup> avaient été ainsi transférés.

### 1.5.1 Parcs fédéraux

Parcs Canada comprend les parcs nationaux, les parcs et lieux historiques nationaux, et les accords au sujet de la récréation et de la conservation. Il a son siège à Ottawa, mais les diverses activités relèvent de cinq bureaux régionaux: le bureau régional de l'Atlantique

---

Le Canada possède le plus grand réseau de parcs nationaux au monde ainsi que des parcs provinciaux réservés pour l'agrément des générations actuelles et futures. Lieux de préservation des beautés naturelles, ils sont une source de joie pour tous.

---

à Halifax, le bureau régional du Québec à Québec, le bureau régional de l'Ontario à Cornwall, le bureau régional des Prairies à Winnipeg et le bureau régional de l'Ouest à Calgary.

**Parcs nationaux.** D'une superficie globale de plus de 129 499 km<sup>2</sup>, le réseau des parcs nationaux du Canada est le plus vaste au monde. Il est le fruit d'initiatives fédérales, mises en œuvre en collaboration avec les provinces et les territoires, en vue de conserver dans leur état naturel des régions qui présentent pour le public un intérêt du point de vue panoramique et biologique.

En 1885, le gouvernement canadien réservait au domaine public les sources chaudes d'eau minérale du mont Sulphur, où se trouve maintenant le parc national de Banff. Deux ans plus tard, cette réserve de 26 km<sup>2</sup> était portée à 673 km<sup>2</sup> et devenait le parc des montagnes Rocheuses, premier parc fédéral du Canada. Deux réserves de terres dans le sud de la Colombie-Britannique, Yoho et Glacier, étaient établies par le gouvernement fédéral en 1886; celui-ci créait une autre réserve de 140 km<sup>2</sup> dans la région des lacs Waterton (sud de l'Alberta) en 1895, et une de 12 950 km<sup>2</sup> dans le voisinage de Jasper (Alb.) en 1907. Ces quatre réserves, situées dans les chaînes montagneuses de l'Ouest formaient, avec le parc des montagnes Rocheuses, le noyau du réseau de parcs nationaux lorsque la Loi sur les réserves forestières et les parcs